# 11-21 Fondation Promotion Santé Suisse, rapport annuel 2010

# Rapport du DFI sur l'utilisation des ressources par la fondation Promotion Santé Suisse en 2010

#### 1 Contexte

#### 11 Bases légales

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10; LAMal) prévoit, aux art. 19 et 20, la promotion active de la santé publique de la part des assureurs et des cantons. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion Santé Suisse (ciaprès la fondation), « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures de promotion de la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les cotisations des personnes assurées selon la LAMal. Le montant des contributions, prélevées sur ces cotisations, est fixé chaque année par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de ces contributions.

#### 2 Activités de la fondation en 2010

#### 21 Avancement de la stratégie

La stratégie à long terme de la fondation (horizon 2018) a été approuvée le 19 janvier 2006 par le conseil de fondation. Elle se concentre, d'une part, sur l'objectif premier de la fondation, à savoir « Renforcer la promotion de la santé et la prévention » et, d'autre part, sur les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – stress ».

Les exposés ci-après s'appuient sur le rapport annuel 2010 publié par la fondation.

#### 1. Poids corporel sain

La campagne médiatique baptisée « Poids corporel sain » a été lancée en janvier 2007, conjointement avec les cantons, les assureurs et le corps médical (FMH). Après la thématisation du surpoids chez les enfants en 2007 et 2008, la campagne 2009 a proposé des solutions concrètes (« Just do it »). En 2010, la dernière vague de la campagne a incité les parents et les enfants, au moyen de dessins humoristiques, à pratiquer davantage d'activité physique et à adopter une alimentation plus saine.

A la fin 2010, 22 cantons participaient aux programmes d'action cantonaux (PAC) en faveur du poids corporel sain – ils étaient 20 à la fin 2009. Le rapport annuel 2010 présente en détail les engagements de la fondation en faveur de ces programmes cantonaux. Au total, la fondation a investi près de 4 millions de francs en 2010 dans les programmes d'action cantonaux, comme l'année précédente, et les cantons 14 millions. La part de la contribution octroyée par la fonda-

tion dans le budget total du programme cantonal varie selon le nombre de modules utilisés par les cantons par tranche d'âge. Les cantons participent au moins à la moitié du financement des PAC, mais certains le font dans une plus large mesure.

Par ailleurs, diverses évaluations et projets de monitorage ont été réalisés sur le suivi scientifique.

#### 2. Santé psychique – stress

De concert avec des partenaires de l'économie et de la science, la fondation s'est engagée dans différents projets en faveur de la promotion de la santé en entreprise. L'accent a porté sur les thèmes du « stress » et du « management des générations ». Par ailleurs, le label « Friendly Work Space » a été octroyé à 12 nouvelles entreprises.

# 3. Renforcer la promotion de la santé et la prévention

La fondation a organisé la Conférence mondiale de la promotion de la santé en 2010. Cette manifestation, placée sous la responsabilité de l'Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé (UIPES), a été mise sur pied conjointement avec le canton de Genève. En tout, 2200 personnes venant de plus de 120 pays ont pris part à la conférence. Le programme a proposé une quantité de manifestations variées, combinées parfois avec de nouvelles formes d'apprentissage originales. Le bilan de la conférence présente un déficit de 410 000 francs en raison de recettes insuffisantes en termes de parrainage et de participants. Ce déficit s'échelonnant de 2008 à 2010, il a été inscrit dans les comptes annuels correspondants de la fondation.

Par ailleurs, la fondation apporte un soutien financier de départ au nouveau bureau de coordination de l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS).

#### 22 Vue d'ensemble de la gestion des impacts de la fondation

Dans le cadre de sa gestion des impacts, la fondation réalise différents projets d'évaluation et de monitorage afin de pouvoir examiner la mise en œuvre et l'efficacité de ses activités (voir annexe).

#### 23 Changement au conseil de fondation

Il n'y a eu aucun changement au conseil de fondation en 2010. Le siège attribué au représentant des consommateurs est resté vacant jusqu'à la fin de l'année sous revue. Les nouveaux membres de conseil de fondation élus par ce dernier – M<sup>me</sup> la conseil-lère d'Etat fribourgeoise Anne-Claude Demierre en tant que représentante des cantons et succédant à M<sup>me</sup> Monika Dusong, de même que M. Gabriel Nussbaumer en tant que représentant des consommateurs – ont été confirmés par l'Autorité fédérale de surveillance des fondations le 20 avril 2011 seulement, raison pour laquelle ils ne figurent pas dans le rapport annuel.

#### 3 Utilisation des ressources en 2010 : examen des comptes

Les contributions annuelles d'un montant de 2,40 francs par assuré ont permis de générer 17,29 millions de francs de recettes nettes (après déduction de la taxe sur la valeur ajoutée) en 2010 (16,81 millions l'année précédente). Cette différence s'explique par le mode de décompte : en 2009, il n'a été procédé à aucun décompte définitif, alors qu'en 2010, tant un décompte provisoire (recettes provisionnelles) que le décompte définitif de l'année 2009 ont été effectués. Par ailleurs, la commercialisation de produits et de prestations de services (p. ex., le label Friendly Work Space) a permis de générer des recettes supplémentaires de près de 270 000 francs (année précédente : 180 000 francs).

Les charges affectées aux projets et aux programmes se sont élevées, quant à elles, à 16,61 millions de francs (année précédente : 15,53 millions). La position du bilan « Engagements sur projets en cours » comprend les prestations réalisées par des partenaires de projets durant l'année sous revue mais qui n'ont pas encore été facturées (3,88 millions de francs ; année précédente : 3,14 millions).

Entre 2007 et 2009, tous les salaires étaient mentionnés à la rubrique « Charges du personnel » et n'étaient plus comptabilisés par unité d'imputation. Dans les comptes 2010, toutes les dépenses liées à un projet, soit également les frais de personnel, ont été inscrites par projet. La fondation justifie cette adaptation par le fait que l'orientation vers une organisation de services a augmenté l'activité du personnel en lien avec les projets, produits et prestations de services, qu'il faut donc comptabiliser sous les projets et services et non sous les frais administratifs. Par conséquent, les données détaillées relatives aux charges 2010 ne sont pas directement comparables à celles de l'année 2009.

Pour garantir une comparabilité suffisante, la fondation a aussi mis à la disposition de l'autorité de surveillance les données détaillées relatives aux charges 2010 sans répartir les frais de personnel en fonction des projets. Dans cette présentation, les variations suivantes sont à signaler pour les différentes unités d'imputation par rapport à l'année précédente :

- Promotion de la santé et prévention : hausse de près de 580 000 francs à 1,25 million de francs ;
- Poids corporel sain : augmentation de près de 400 000 francs à 4,92 millions de francs ;
- Santé psychique stress : hausse de 845 000 francs à 1,70 million de francs ;
- Projets novateurs : baisse de 550 000 francs à 1,08 million de francs ;
- Gestion des impacts / gestion des connaissances : baisse de près de 360 000 francs à 960 000 francs ;
- Communication : baisse de 1,93 million de francs à 2,62 millions de francs.

Les positions « Relation partenaires » et « Services », avec des dépenses de 1,16 million et 810 000 francs en 2009, ont été biffées en 2010. Les charges y afférentes ont été principalement réparties sur les postes « Promotion de la santé et prévention » et « Santé psychique, stress », ce qui explique aussi les hausses correspondantes dans l'énumération ci-dessus. La baisse enregistrée au poste « Communication » s'explique par l'achèvement de la campagne médiatique de sensibilisation et de mobilisation.

Au total, les charges affectées aux unités susmentionnées ont diminué de 2,99 millions de francs, passant de 15,53 millions de francs en 2009 à 12,54 millions en 2010. Il résulte les frais suivants après la répartition des frais de personnel en fonction des différentes unités d'imputation. Entre parenthèses figure la part des frais de personnel sur l'ensemble des coûts :

- Promotion de la santé et prévention : 1,97 million de francs (36,4 %)
- Poids corporel sain : 5,57 millions de francs (11,6 %)
- Santé psychique stress : 3,08 millions de francs (44,97 %)
- Projets novateurs : 1,24 million de francs (12,74 %)
- Gestion des impacts / gestion des connaissances : 1,41 million de francs (31,51 %)
- Communication: 3,33 millions de francs (21,44 %)

Après une hausse de 14,9 % des charges du personnel en 2008 par rapport à l'année précédente, celles-ci ont encore crû de 4,4 % en 2009 pour atteindre 4,97 millions de francs. Pour l'année 2010, elles s'élèvent à 4,94 millions de francs, soit 28 000 francs ou 0,5 % de moins par rapport à l'exercice précédent. Sur cette somme, 4,06 millions de francs sont imputables aux différents projets, produits et prestations de services. Les frais de salaires de l'administration se sont ainsi montés à quelque 880 000 francs.

Les autres frais administratifs ont diminué de plus de 490 000 francs à 910 000 francs. Cette baisse s'explique en particulier par des dépenses moins élevées aux postes « IT / Internet / téléphone », « Traductions » et « Honoraires de tiers ».

En 2010, les charges totales se sont montées à 18,54 millions de francs et ont donc diminué de 3,52 millions de francs par rapport à l'année précédente (22,06 millions). Cette différence s'explique notamment par le fait que l'augmentation des activités dans le domaine des projets, souhaitée par l'autorité de surveillance en vue de réduire les liquidités, a été scrupuleusement mise en œuvre en 2009, puis poursuivie de façon plus modérée.

Le résultat d'exploitation 2010 est négatif, comme les années précédentes (2009 : 5,06 millions de francs ; 2008 : 1,02 million), se soldant par un déficit de près de 965 000 francs. Les réserves, qui se traduisent par des liquidités de 10,24 millions de francs, ont à peine diminué de 130 000 francs par rapport à l'année précédente. Pour les années 2011 à 2014, la fondation a déjà pris des engagements dans des projets pour un montant d'environ 9,35 millions de francs.

#### 4 Conclusions et perspectives

## 41 Mise en œuvre de la stratégie

Les documents soumis à l'autorité de surveillance sur la planification stratégique pluriannuelle ainsi que sur la planification opérationnelle annuelle de la fondation permettent de relever que la fondation est en bonne voie dans la mise en œuvre de la stratégie, notamment pour les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – Stress ».

#### 42 Détermination de la contribution pour l'année 2012

Comme l'année précédente, la fondation n'a pas demandé d'augmentation de la contribution. Celle-ci sera donc, en 2012 également, de 2,40 francs par personne assurée.

# 43 Loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (loi sur la prévention) : état des délibérations parlementaires

Le 12 avril 2011, le Conseil national est entré en matière sur la loi sur la prévention, suivant la proposition de sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-CN). La proposition de la minorité en faveur de l'Institut pour la prévention et la promotion de la santé préconisé par le Conseil fédéral ayant été retirée, le conseil s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la réorientation de la fondation Promotion Santé Suisse, demandée par la majorité de la CSSS-CN. Selon la décision du Conseil national du 12 avril 2011, la fondation devra assumer les tâches suivantes de la loi sur la prévention :

- Mise en œuvre des programmes nationaux dans le domaine des maladies très répandues ou particulièrement dangereuses (voir art. 6, al. 2).
- Mise en œuvre des mesures de soutien visées à l'art. 8.
- Octroi de subventions provenant des prélèvements pour la prévention (supplément de prime LAMal et taxe de prévention du tabagisme) selon l'art. 13.

Restent du ressort de la Confédération :

- Elaboration des programmes nationaux de prévention, de promotion de la santé et de détection précoce (voir art. 6, al. 1).
- Mise en œuvre des programmes nationaux dans le domaine des maladies transmissibles (voir art. 6, al. 1) et de la prévention des drogues (après la révision de la loi sur les stupéfiants).
- Administration du fonds de prévention (encaissement et gestion des actifs ; voir art. 12).

Lors du vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 97 voix contre 71 et une abstention. Le frein aux dépenses a été supprimé par 114 voix contre 53.

Le 5 mai 2011, la CSSS-CE est également entrée en matière sur le projet, par 7 voix contre 6. Elle entamera la discussion par article en septembre 2011.

# 5 Annexe : vue d'ensemble de la gestion des impacts de la fondation

Dans le cadre de sa gestion des impacts, la fondation réalise différents projets d'évaluation et de monitorage afin de pouvoir examiner la mise en œuvre et l'efficacité de ses activités. Les projets de monitorage fournissent aussi les bases pour la définition des futurs axes prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

Tous les rapports d'évaluation et de monitorage qui ont vu le jour depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle stratégie à long terme peuvent être téléchargés sur le site Internet <u>www.gesundheitsfoerderung.ch</u> (selon le thème sous Bases/connaissances, Evaluation et Monitoring).

Les principales activités d'évaluation et de monitorage sont brièvement répertoriées ci-après pour les trois axes prioritaires de la stratégie.

#### Poids corporel sain

- Monitoring IMC auprès d'élèves
- Monitoring des indicateurs particuliers
- Activité physique et alimentation dans les écoles en Suisse (monitoring contextuel dans les écoles)
- Monitoring des médias
- Analyse de la prévalence et des coûts des maladies dues au surpoids
- Sondage auprès de la population sur l'alimentation, l'activité physique et le poids
- Evaluation des programmes d'action cantonaux « Poids corporel sain »
- Evaluation des campagnes nationales
- Evaluation des projets dans les modules des programmes d'action cantonaux
- Analyse des coûts
- Evaluation du « slowUp »
- Evaluation action d un projet de prévention du diabète sous observation
- Evaluation de la transmission des messages d'alimentation et d'activité physique dans les écoles

#### Santé psychique – stress

- Monitoring des indicateurs particuliers
- Evaluation du projet SWiNG
- Evaluation du projet VITALAB
- Evaluation du projet « Bonnes pratiques de la promotion de la santé des personnes âgées »
- Analyse des coûts
- Renforcer la promotion de la santé et la prévention

## Renforcer la promotion de la santé et la prévention

- Enquête auprès des stakeholders de Promotion Santé Suisse
- Monitoring politique
- Monitoring des projets novateurs
- Evaluation du Réseau suisse des écoles en santé (RSES)
- Evaluation de la fondation Promotion Santé Suisse (rapport de PWC) 2005

# Table des matières

1	Contexte 11 Bases légales	1 1
2	Activités de la fondation en 2010 21 Avancement de la stratégie 22 Vue d'ensemble de la gestion des impacts de la fondation 22 Changement au conseil de fondation	1 2 2 2
3	Utilisation des ressources en 2010 : examen des comptes	3
4	<ul> <li>Conclusions et perspectives</li> <li>41 Mise en œuvre de la stratégie</li> <li>42 Détermination de la contribution pour l'année 2012</li> <li>43 Loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (loi sur la prévention) : état des délibérations parlementaires</li> </ul>	5 5 5 5
5	Annexe : vue d'ensemble de la gestion des impacts de la fondation	6